

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2014**

---

L'an deux mille quatorze, le 24 juin à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis en séance ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Madame BLANCHARD Chantal, Maire.

La convocation a été établie et remise au domicile de chaque élu le 18 juin 2014 conformément aux dispositions du C.G.C.T. (article L.2121-10 – L.2121-11)

Etaient présents : M. Michel DASSIÉ, M. Jean-Claude COULON, Mme Claire LIÉNART, adjoints, M. Gérard BARDON, M. Bernard BOUILLY, Mme Josette CONIL, M. Bernard DELAMARRE, Mme Dominique DELATTRE, M. Maurice GUILDOUX, M. Antony MARTIN, M. Jean-Pierre VALLERY, conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : Mme Sylvie MOUGEOTTE (pouvoir à Mme Chantal BLANCHARD), Mme Jocelyne JOUSSEAUME (pouvoir à M. Michel DASSIÉ).  
Mme GOUBON Magali est arrivée à 18 h 40.

Mme Claire LIÉNART est désignée secrétaire de séance.

Les procès-verbaux de la séance du 06 mai 2014 et de la séance du 20 juin 2014 sont approuvés à l'unanimité.

**1- Location immobilière du 36 rue des Boulassiers : modification des charges locatives.**

Mme le Maire informe que les locataires du logement situé au 36 de la rue des Boulassiers (logement au-dessus de la poste) sollicitent le Conseil afin que le montant de leurs charges locatives soit diminué. Le montant actuel s'élève à 170 € mensuel. L'Etat annuel récapitulatif de leurs charges fait apparaître un trop perçu de 327,37 €.

Mme le Maire propose de modifier le montant de ces charges à 150 € afin de les équilibrer sur un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer à 150 € les charges locatives.

**2- Location de la salle polyvalente et de l'auditorium : période de chauffage.**

Mme le Maire explique que la délibération qui a été prise pour fixer les tarifs 2014 doit être complétée pour définir la période pendant laquelle le chauffage sera appliqué d'office.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de fixer la période de chauffage du 1<sup>er</sup> novembre 2014 au 15 avril 2015.

Arrivée de Mme Magali GOUBON à 18 heures 40 minutes.

**3- Mise à disposition des biens communaux.**

Mme le Maire expose que de plus en plus de particuliers et d'associations sollicitent la mairie pour obtenir le prêt de tables, chaises et bancs lors de manifestations privées, en dehors de toute location de salle.

Mme le Maire précise que ces déplacements engendrent des détériorations rapides du matériel et les sollicitations de plus en plus fréquentes.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que le matériel communal ne pourra être emprunté que par les associations brénaises, à titre gratuit.

**4- Subvention de fonctionnement affectée au PAPI.**

Mme le Maire rappelle que la commune a accepté de participer au Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) mis en place par la Communauté de Communes en 2012. Cette participation se fait sous la forme d'une subvention de fonctionnement inscrite au compte 657351.

Mme le Maire rappelle également que lors du vote du budget 2014, il a été affecté la somme de 1719,26 € pour la participation de la commune à la CDC dans le cadre du PAPI. Cette somme est conforme à l'état prévisionnel transmis par la CDC. Or, la participation 2013 de 826 € vient d'être prélevée par la trésorerie. Donc, il manque sur ce compte la somme de 893,26 € (1719,26 € moins 826€) Pour un total de participations 2013 et 2014 de 2545,26 €.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'inscrire la participation 2013 versée à la communauté de communes dans le cadre du PAPI de 826€ au budget 2014, par décision modificative du budget
- de transférer la somme de 893,26€, du compte 657362 (CCAS) au compte 657351 (subvention de fonctionnement aux organismes publics).

## **5. Virements de crédits : budgets principal et annexe**

### **Budget principal, mairie :**

Mme le Maire informe le conseil qu'un virement de crédit, par décision modificative, est à valider par le conseil au compte 2041412 concernant les subventions d'équipement versées aux organismes publics pour des travaux ou acquisitions de bâtiments effectués par la Communauté de communes auxquels la commune de La Brée participe.

Elle rappelle qu'au budget 2014, lors du conseil du 28 mars 2014, il a été inscrit la somme de 26 100€, au compte 2041412, répartie comme suit :

- 17 000 € pour l'acquisition du Moulin
- 9 100 € pour la Maison de santé de Saint-Pierre

Alors qu'il n'avait été prévu que 20 000 € au budget 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de transférer la somme manquante, soit 6 100 €, depuis des comptes excédentaires, comme suit :

- 3 000€ du compte 657362 (CCAS)
- 3 100€ du compte 6068 (achat matières et fournitures)

### **Budget annexe, camping :**

Mme le maire informe les membres du conseil qu'au camping municipal, le budget pour le nouveau logiciel « esession » (de la Société Thélis) de comptabilité et de réservation en ligne avait été prévu à l'article 2188 en investissement.

Or, la trésorerie de St Pierre d'Oléron estime que les factures concernant cette transaction auraient dû être imputées, pour la partie formation à l'article 618 « divers » et le solde à l'article 651 « redevances pour concession, brevets, licences... ». Cependant aucun crédit n'a été prévu à cet article au budget 2014.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de transférer les 4 200 € prévus au budget 2014 pour l'achat du logiciel de la société Thélis du compte 2188 :

- à l'article 651 pour 3 700 €
- à l'article 618 pour 500 €

## **6. Tableau des effectifs 2014**

Mme le maire explique que le tableau des effectifs 2014 doit être précisé quant aux agents recrutés sur des emplois contractuels.

Le conseil municipal valide les contrats à durée déterminée :

- du 03/02/2014 au 02/04/2015 : 1 agent en contrat unique d'insertion affecté au service technique (ouvrier polyvalent)
- du 01/04/2014 au 31/03/2015 : 1 agent en contrat emploi d'avenir affecté au service technique de la mairie en basse saison et détaché au camping municipal en saison (ouvrier polyvalent + entretien espaces verts)
- du 10/04 au 30/09/2014 : 1 agent affecté au service technique (espaces verts)

- du 02/06 au 29/08/2014 : 1 agent à temps complet affecté, selon les besoins, au service technique, au marché municipal (régisseur suppléant) et à la surveillance de la voirie (ASVP)
  - du 20/06 au 30/09/2014 : 1 agent à temps incomplet affecté au marché municipal (régisseur suppléant)
  - du 30/06 au 30/08/2014 : 1 agent à temps complet affecté au camping municipal (accueil)
  - du 01/07 au 30/08/2014 : 1 agent à temps complet affecté au service technique (entretien).
- Et autorise le maire à signer les contrats.

Mme le maire rappelle que le conseil municipal, en date du 18 mars 2014, a décidé la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet suivie de la suppression du poste d'adjoint administratif à temps non-complet afin de répondre à un accroissement des activités administratives. Suite à la déclaration de création de poste arrêtée par le Président du Centre de gestion de la Charente-Maritime (sous le numéro 01720140507647) et à l'avis favorable émis par le comité technique paritaire du centre de gestion, le maire propose de fixer au 1er juillet 2014, la date effective de création d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet. Elle précise que ce poste à temps complet sera occupé par un agent actuellement à temps non-complet. Celui-ci n'étant plus nécessaire à l'activité communale, il convient donc de le supprimer. Le conseil municipal valide la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet et la suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps non-complet ; et autorise le maire à effectuer toute démarche s'y afférent.

#### **7. Commission Communale des Impôts Directs : liste des membres**

Mme le maire rappelle que suite aux élections municipales du 23 mars 2014, il convient de constituer une nouvelle Commission communale des Impôts Directs. Elle donne lecture d'une liste de 24 noms à proposer à la Direction Départementale des Finances publiques qui sélectionnera 12 personnes pour devenir membres de la CCID.

Le conseil municipal, après délibération, valide, à l'unanimité, les 24 personnes suivantes :

Résidents : M. **SERVAT** Yves, Mme **POITOU née BOULOC** Odette, M. **NAUD** Jean Jacques, Mme **SAUROIS née RIBALET** Annie, Mme **DELATTRE née SENAC** Dominique, M. **JACQUOT** Robert, M. **MILLOT** Pierre, Mme **CONIL** Josette, M. **CHOLLET** Bernard, Mme **LEMERY née GUILBERT** Nadine, M. **VAUZELLE** Marcel, Mme **COLLAS née TERRAS** Sophie, M. **BODET** Jean Pierre, Mme **CHAZEY née LEROUX** Claudine, Mme **MOUMINOUX née DANGUIRAL** Annie, M. **VAUZELLE** Alain, Mme **BÉRÉZOWSKI née LEFEBVRE** Géraldine, Mme **MORELLEC née PONTEZ** Brigitte, Mme **DELAMARRE née SEVRAY** Marie Christine, M. **GOMEZ** Gilbert, Extérieurs : Mme **BOUDON née CHOLET** Maryse, M. **POIDEVIN** Pascal, M. **COIN** André, Mme **CHOLLET née CHOLET** Huguette.

#### **8. Convention d'occupation du domaine public : emplacement commercial**

Mme le maire rappelle que M. **COLLAS** a passé une convention de location avec la mairie pour l'occupation d'un terrain rue des Ardillières afin d'y exercer une activité commerciale de vente à emporter de pizzas et kébabs. Son autorisation est valable du 1er avril au 30 septembre pour un loyer mensuel de 890 € juillet et août, et 110 € d'avril à juin et septembre.

Elle explique que suite à la cessation de son activité rue des Ardillières le 30 juin 2014, il souhaite résilier son contrat.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, la résiliation du contrat de bail passé entre la commune et M. **COLLAS** au 30 juin 2014.

Mme le maire informe ensuite que son emplacement commercial pourrait être repris par la société «O m'île soleil».

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le maire, accepte, à l'unanimité, de louer un emplacement commercial rue des Ardillières à la SARL «O m'île soleil» pour y exercer une activité de restauration rapide sur place ou à emporter (vente de pizzas et de kébabs) et autorise Mme le maire à signer la convention de location avec la société «O m'île soleil», à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, pour une durée de 3 ans, renouvelable chaque année par tacite reconduction pour un loyer mensuel, en 2014, de 890 € juillet et août et 110 € hors saison. Le loyer sera fixé chaque année par décision du conseil municipal.

## **9. Jeux de plage : convention**

Mme le maire informe le conseil que les animations estivales organisées sur la plage pour les enfants seront gérées par une nouvelle association.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le maire à signer une convention, renouvelable chaque année, avec l'association « La Brée – Volley Ball » afin d'organiser des activités d'été, et décide de fixer à 150 € la redevance mensuelle pour la saison 2014.

## **10. Volley-ball : convention**

Mme le maire rappelle que la convention liant la commune au club de volley-ball organisant des cours et tournois sur la plage doit être renouvelée pour la période du 15 juillet au 31 août 2014.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler la convention passée avec l'association « La Brée – Volley Ball » et autorise Mme le maire à signer cette convention.

## **11. Avis municipal sur la demande d'enregistrement présentée par la société SARL PINARD Maxime**

Mme le maire informe le conseil que la SARL Maxime PINARD a fait la demande auprès de la Préfecture de la Charente-Maritime d'une régularisation d'enregistrement de bâtiments existants et une demande de déclaration pour la construction de nouveaux bâtiments agricoles concernant une distillation d'alcools, un bâtiment phytosanitaire, des hangars de préparation, conditionnement et stockage de vins, l'installation de cuves.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, donne un avis favorable sur la demande d'enregistrement déposée par la société SARL Maxime PINARD concernant une installation de distillation d'alcools de bouche d'origine agricole, un stockage d'alcools de bouche et une installation de préparation et conditionnement de vins, situés sur la commune de La Brée les Bains au lieu-dit Les Alletières.

Mme le maire précise qu'une consultation du public est ouverte depuis le 23 juin et ce jusqu'au 21 juillet 2014, qu'un dossier est consultable en mairie et qu'un registre d'observations est mis à disposition.

## **12. SAUR/CER : projets de conventions**

Mme le maire soumet aux membres du conseil un projet de convention afin de confier à la Compagnie des Eaux de Royan l'entretien et l'assistance technique sur divers réseaux.

Le conseil municipal, valide les projets de convention tels que présentés par Mme le maire afin de confier à la Compagnie des Eaux de Royan :

- au camping municipal : l'entretien et l'assistance technique sur les réseaux de collecte des eaux usées et eaux pluviales pour un montant de 1 620 € / an

- à la mairie, pour un montant de 3 800 € / an :

.sur le réseau communal de collecte des eaux pluviales : hydrocurage préventif

.sur le marché municipal : hydrocurage préventif des réseaux d'eaux usées et pluvial

.sur le poste de relevage – Allée de la Digue : hydrocurage préventif.

Et autorise Mme le maire à signer ces conventions.

## **13. Camping municipal : vente annexe**

Mme le maire sollicite le conseil au nom du régisseur du camping municipal afin d'obtenir son accord pour vendre des chapeaux et tee-shirt publicitaires en vente annexe.

Le conseil municipal, autorise, à l'unanimité, la vente annexe à la régie du camping municipal de :

- Chapeaux pour un montant de 8,34 € HT soit 10€ TTC

- Tee-shirt: 5,84 € HT soit 7 € TTC.

## **14. Désignation de représentants à la Communauté de Communes pour la redynamisation des centres-bourgs**

Mme le maire informe le conseil que la communauté de communes souhaite que soient désignés 1 élu et 1 technicien référents sur le projet de la redynamisation du commerce de centralité et plus particulièrement sur la signalisation des centres-bourgs.

Le conseil municipal valide la désignation de M. Jean-Claude COULON (titulaire) et Mme Sylvie MOUGEOTTE (suppléante) en tant qu'élus et M. Patrice RENAUD en tant que technicien.

#### **15. Syndicat mixte du Pays Marennnes Oléron : annulation des élections**

Mme le maire sollicite le conseil pour annuler les élections qui ont eu lieu le 06 mai dernier afin de désigner des délégués au Syndicat mixte du Pays Marennnes Oléron. Elle précise que la délibération validant les élections devait être prise par la communauté de communes. Elle ajoute que la commune de La Brée les Bains n'est pas directement membre du Syndicat mais adhère à la Communauté de Communes qui elle-même adhère ensuite au Syndicat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide l'annulation des élections réalisées le 06 mai 2014 désignant les délégués au Syndicat mixte du Pays Marennnes-Oléron.

Mme le maire tient à préciser que cette annulation des élections au sein du conseil ne remet pas en cause les élections de la communauté de communes : Mmes LIÉNART, DELATTRE MOUGEOTTE et M. GUILDOUX restent délégués titulaires et suppléants au Syndicat.

#### **16. Rattachement régional : motion**

Mme le maire donne lecture d'un courrier reçu de Monsieur Dominique BUSSEREAU, Président du conseil général, par lequel celui-ci sollicite le conseil municipal à lui apporter son soutien contre le redécoupage territorial proposé par Monsieur le président de la République.

Après délibérations, le conseil municipal, vote contre le rattachement du Poitou-Charentes avec les régions Centre et Limousin et souhaite un rapprochement avec l'Aquitaine. Les membres du conseil municipal considèrent que les régions Poitou-Charentes et Aquitaine sont étroitement liées économiquement et administrativement : de nombreux établissements et infrastructures sont en commun.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **vente immobilière** : Mme le maire informe le conseil qu'elle a demandé plusieurs estimations auprès d'agences immobilières afin de faire évaluer le logement communal situé 4 rue des Mauvoisines. Elle précise que ce logement est a réhabilité entièrement et qu'il est construit sur un terrain de 552 m<sup>2</sup>. Une agence brénaise a estimé le bien entre 190 000 € et 200 000 €. Mme le maire dit que s'il y a vente de ce logement, la somme pourrait être utilisée pour réhabiliter la salle polyvalente même si cela ne suffira pas.
- **Informatique** : M. VALLERY demande si les membres du conseil ont eu le temps de visiter son projet de site communal et tient à préciser que ce n'est qu'une maquette. Le conseil est d'accord pour la poursuite du projet.
- **Remerciement** : Mme le maire exprime les remerciements de l'association « les demoiselles d'Oléron » pour la subvention qui leur a été accordée et qui, associée aux dons récoltés lors de la course organisée le 08 juin dernier, sera reversée au profit de la recherche contre les cancers féminins.
- **Fête des 3 ports** : M. DELAMARRE rappelle que les communes de Saint-Georges, La Brée et Saint-Denis se sont associées pour monter un dossier contre les filières de l'anse de la Malconche. Il évoque l'absence d'étude d'impact sur l'environnement alors que les rejets des coquillages sont estimés à plus de 300 tonnes par jour. Afin de sensibiliser la population à la fragilité de la plage, plusieurs journées « voile » ont été organisées. M. DELAMARRE propose que la commune de La Brée participe à ces journées par la visite, par exemple, du Port du Douhet, des marais et des marais salants.
- **Marais** : Mme LIENART explique qu'un pont est en cours de destruction dans les marais, en bordure de la piste cyclable, entre le quai des douaniers et le port du Douhet. Ce pont s'est effondré et devenait dangereux. Elle précise qu'il appartient au Conservatoire du Littoral qui a payé pour la destruction. Ce pont ne présentant pas un intérêt patrimonial particulier, il a été décidé de le supprimer. Le conservatoire propose d'installer une passerelle en bois s'il y avait des problèmes d'utilisation.

M. BOUILLY souhaiterait qu'une passerelle soit installée pour faciliter le passage des chasseurs.

- **Travaux de voirie :** M. COULON énumère l'avancée des travaux effectués sur la commune :
- Route de l'Île : le chantier est terminé et le bitume sera bientôt fait (fin juin)
  - Rue de la Roulette : les travaux sont faits en continuité de la route de l'Île (septembre)
  - Allée du Gai Séjour pour l'enfouissement des réseaux : les travaux sont presque terminés
  - Rue Joussemet : la pose des ralentisseurs se fera sur 3 jours à compter de ce jour.
  - Les Boulassiers : la pose de l'escalier qui avait été détruit par les grandes marées a pris du retard ; elle devait avoir lieu en mai.
  - Plage : 1 000 m<sup>3</sup> ont été déposés par le conseil général sur la plage.
  - Cordon dunaire : l'ONF a posé 600 m de ganivelles en protection. Il reste 100 m à la charge de la commune.
  - Rue du Coq de garde, pour l'accès à la plage des Boulassiers : les bancs ont été enlevés car trop dangereux.

- **Conteneurs semi-enterrés :** Mme DELATTRE souhaite savoir si les conteneurs mis en place sont en fonction car sur le lieu des anciens postes, de nombreux sacs sont posés à côté sur le sol.

**Mme le maire** précise que des panneaux d'affichage y ont été installés pour informer les personnes sur les lieux des nouveaux conteneurs. La société NICOLLIN enlèvera ces conteneurs après la saison.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Publié le 1<sup>er</sup> juillet 2014

Mme le Maire

C. BLANCHARD.